### REUNION du CONSEIL MUNICIPAL en date du 16 septembre 2011 à 20 heures 30

### COMPTE-RENDU

Présents: M. J. BERTHOU, Maire; Mme S. VIRICEL, 1<sup>er</sup> Adjoint; M. A. GIRON, 2<sup>e</sup> Adjoint; Mmes P. DRAI, 3<sup>e</sup> Adjoint; S. ESCOBESSA, 4<sup>e</sup> Adjoint; J. BOUVIER, 5<sup>e</sup> Adjoint; M. G. BAULMONT, 6<sup>e</sup> Adjoint; H. SECCO, 7<sup>e</sup> Adjoint; A. ROUX, 8<sup>e</sup> Adjoint; Mme C. CHAMPION; MM. J-P. BOUVARD; J-P. SAINT-ANTOINE; Mme B. PFAENDER; MM. H. CHARLES; P. BERTHO; G. CORGIER; P. GUINET; P. CHEVILLON; Mmes I. JOLY; M-C. JOLIVET; M-P. PROTIERE; B. TOURANCHEAU-; Mme K. HANINE; M. J-M. BODET; Mmes N. JOUTARD; M. ROUGER; V. TOURTE; A. GIRON; D. LEPROMPT

#### Absents:

Monsieur CORGIER donne pouvoir à Monsieur SAINT-ANTOINE Madame JOLY donne pouvoir à Monsieur BODET Monsieur PROTIERE donne pouvoir à Madame VIRICEL Monsieur TOURANCHEAU Madame JOUTARD donne pouvoir à Madame GIRON Madame LEPROMPT

La séance est ouverte à 20 heures 30.

#### I DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Jean-Marc BODET a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

### II APPROBATION DU COMPTE-RENDU de la SEANCE du 22 juillet 2011

Le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 22 juillet 2011 a été approuvé par 26 voix pour et une abstention (Monsieur SAINT-ANTOINE étant absent).

### III PERSONNEL COMMUNAL

rapporteur M. BERTHOU

### 1° Modification du tableau des emplois

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la modification du tableau des emplois afin d'intégrer les créations de postes et les modifications de quotités hebdomadaires de travail au 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Ces modifications correspondent aux avancements de grade obtenus par les agents d'une part et à l'ajustement de la durée hebdomadaire de travail d'agents à temps non complet d'autre part.

#### IV FINANCES

rapporteur Mme ESCOBESSA

### 1° Durée d'amortissement des biens

Par délibération en date du 17 novembre 1995, le Conseil Municipal avait fixé les cadences d'amortissement des biens.

Il a été proposé au Conseil, qui l'a accepté à l'unanimité, d'ajouter à cette liste, les durées d'amortissement concernant :

- Les frais relatifs aux documents d'urbanisme : 10 ans
- Les frais d'étude et d'insertion non suivis de réalisation : 5 ans

Par ailleurs, le Conseil a également décidé à l'unanimité que les biens matériels ou immatériels ayant une valeur inférieure ou égale à 1000 euros soient amortis en une seule fois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

## 2° <u>Transfert de Charges à la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau.</u> <u>Approbation du rapport de la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT)</u>

Suite au transfert du terrain d'honneur de football de la Commune de St-Maurice-de-Beynost et de ses équipements à la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau (CCMP), la CLECT a rendu son rapport et fixé à 25 000 euros le montant de la charge relative à ce transfert.

Par délibération en date du 12 juillet 2011, le Conseil Communautaire de la CCMP a donné un avis favorable à ce rapport.

Conformément à l'article L 5211 du Code Général des Collectivités Territoriales, et à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le montant de la charge qui viendra en déduction de l'attribution de compensation versée à la Commune de St-Maurice-de-Beynost, doit faire l'objet d'une délibération concordante des Conseils Municipaux des Communes membres, dans un délai de trois mois à compter de la notification qui leur a été faite. Passé ce délai, leur avis est réputé favorable.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des éléments du dossier, a approuvé à l'unanimité le montant de la charge transférée calculée par la CLECT.

# 3° <u>Instauration et actualisation de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE)</u>

La Loi n° 2010-1488 a substitué à la taxe sur la fourniture d'électricité une nouvelle taxe dénommée « taxe locale sur la consommation finale d'électricité ».

Cette taxe appliquée à la suite des préconisations de l'Union Européenne ne sera plus assise sur le montant de la facture mais sur la consommation d'électricité.

Monsieur SAINT-ANTOINE a fait remarquer que le mode de calcul présenté ne permet pas d'évaluer correctement les incidences sur les usagers.

Le Conseil municipal a alors décidé par 25 voix pour et 2 voix contre :

- . de fixer à 8 le coefficient multiplicateur de la taxe appliquée à la consommation finale d'électricité.
  - . de fixer les modalités d'actualisation annuelle de ce coefficient à partir de 2012.

## 4° <u>Conservation et valorisation de la Fontaine Saint-Romain - Demande de subvention au Conseil Régional</u>

Le projet de travaux de conservation et de valorisation de la fontaine Saint-Romain, ainsi que le plan de financement de ces travaux ont été présentés à l'Assemblée.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de solliciter une aide auprès du Conseil Régional pour la réalisation de cette opération.

## 5° <u>Réalisation d'une voie cyclotouristique</u> - <u>Demande de subvention au Conseil Régional et au Conseil</u> Général

Un projet de voie cyclotouristique en liaison avec l'anneau bleu et la Via Rhôna a été présenté au Conseil municipal.

Ces travaux permettront d'améliorer la circulation cycliste de la grande rue au quai du Rhône avec une liaison à la percée verte et en empruntant l'avenue des Balmes.

Ce projet étant éligible à des subventions du Conseil Régional, et du Conseil Général, il a été proposé au Conseil de les solliciter.

Monsieur BODET a précisé que cette opération faisait partie du programme du mandat et en approuve l'engagement.

Monsieur SAINT-ANTOINE a proposé de solliciter également la CCMP compte tenu de la cohérence du projet par rapport aux besoins de liaison sur l'anneau bleu.

Monsieur le Maire a répondu que ces travaux se raccorderont à l'anneau bleu mais qu'ils ne s'inscrivent pas encore dans le schéma de gestion de la CCMP.

Le plan de financement de l'opération a été approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal qui a sollicité les subventions correspondantes auprès de la Région et du Département.

### 6° <u>Aménagement cœur de ville – espace Terreaux - Demande de subvention au Conseil Régional et au</u> Conseil Général

Le projet d'aménagement cœur de ville - espace terreaux, ainsi que le plan de financement de ces travaux ont été présentés à l'Assemblée.

Ce type de travaux pouvant faire l'objet d'une subvention de la part du Conseil Régional et du Conseil Général, le Conseil Municipal a décidé à l'unaimité de solliciter ces aides.

### 7° <u>Aménagement d'une tribune téléscopique à l'Allegro - Demande de subvention au Conseil</u> Régional

Le projet de travaux d'aménagement d'une tribune télescopique à l'Allegro, ainsi que le plan de financement de ces travaux ont été présentés à l'Assemblée.

Cette opération étant éligible à une subvention du Conseil Régional, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de solliciter cette aide.

### 8° Attribution d'une subvention exceptionnelle

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 650 euros, à l'Association « La Riveraine Miribelane » pour financer l'achat de rames pour barques de compétition.

### V URBANISME rapporteur M. ROUX

### 1° Acquisition d'un tènement immobilier bâti

Un projet d'acquisition d'un tènement immobilier bâti sis grande rue à Miribel appartenant à la SCI RMVF, a été soumis à l'Assemblée. Cet immeuble abrite actuellement un commerce (café, petite restauration). Il a donc été proposé d'acquérir, outre l'immobilier, le droit au bail et la licence de débit de boisson.

Le service des Domaines a donné un avis favorable sur un prix global de  $280\,000\,\text{€}.$ 

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité cette acquisition et a habilité le Maire à prendre toute disposition et à signer tout document se rapportant à cette affaire, notamment l'acte authentique correspondant.

Monsieur le Maire a précisé que le projet de modification de la ZAC Centre-Ville a été suspendu afin de permettre une réflexion approfondie sur les orientations à prendre. Toutefois, des opportunités telles que celle-ci doivent être saisies afin de disposer ultérieurement des emprises nécessaires au projet de revitalisation.

Madame CHAMPION ayant demandé quelle destination était prévue pour le fonds de commerce, Monsieur le Maire a répondu qu'une réflexion sera à mener sur l'établissement d'un bail précaire mais qu'il conviendra d'éviter une utilisation susceptible de limiter les possibilités de réutilisation ultérieure.

### 2° Vente d'une parcelle

Il a été proposé à l'Assemblée de procéder à une régularisation de limite de terrain, entre les parcelles cadastrées section AD n° 1037 appartenant à la Commune et AD n° 915 appartenant à la SCI Les Jardins d'Alexandre.

En effet, suite à une erreur de bornage sur la limite nord de la parcelle AD n° 915, la SCI propose d'acquérir une partie de 9 m2 à prendre sur la parcelle AD n° 941 au prix de 164 euros le m2, prix validé par le service des Domaines. La parcelle cédée a été cadastrée, après division, AD n° 1037.

Le Conseil Municipal a approuvé cette cession et a habilité le Maire à signer tout document s'y rapportant, notamment l'acte notarié correspondant.

VI TRAVAUX rapporteur BAULMONT

1° <u>Amélioration de l'esthétique des réseaux Avenue Henri Deschamps et rue du Four à Chaux -</u> Approbation de l'avant-projet sommaire

Afin de réaliser la dissimulation des réseaux basse tension et des réseaux de télécommunication sur l'Avenue Henri Deschamps et la rue du Four à Chaux, la Commune a confié l'étude au Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication.

Un avant-projet sommaire de cette opération a alors été élaboré par le syndicat, comprenant notamment le plan de financement des travaux d'électrification et celui des travaux de génie civil de télécommunication.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité les plans de financement et les Avant-Projets sommaires de ces opérations et a habilité Monsieur le Maire à les signer.

Madame ROUGER ayant demandé des précisions sur les mesures de sécurité prévues pour la réalisation des travaux devant l'école, Monsieur BAULMONT a précisé que le planning des travaux et le mode opératoire prendront en compte les indispensables dispositions sécuritaires.

A la suite de la remarque de Madame ROUGER, Monsieur le Maire a également indiqué que la parcelle communale située à l'angle du carrefour ayant fait l'objet récemment d'une démolition, pourra être utilisée pour le stockage et le stationnement d'engins pour limiter les gênes aux riverains et à la circulation.

### 2° Convention avec le Département de l'Ain pour la mise en place de signalisation sur la RD 1083

En vue de règlementer la circulation des poids lourds sur la RD 1083 dans les agglomérations traversées, à savoir de Mionnay, Miribel – Les Echets, Saint-André-de-Corcy, Saint-Marcel-en-Dombes et Villars-les-Dombes, le Conseil Général propose la signature d'une convention avec ces communes.

Cette convention a pour objet de définir les conditions administratives et techniques de fourniture et mise en place de signalisation de police et d'information relatives à la limitation de tonnage sur cette voie dans la traversée de ces agglomérations.

Le coût de l'opération d'investissement concernant les fournitures sera assuré à parts égales par les communes, pour une somme de 2 800 euros par commune. La pose des éléments de signalisation sera à la charge du Département de l'Ain, leur entretien restera à la charge des communes.

Le projet de convention a été approuvé à l'unanimité par l'Assemblée qui a également habilité le Maire à le signer.

### VII AFFAIRES SOCIALES

rapporteur Mme VIRICEL

### 1° Convention avec un médecin référent pour les structures petite enfance

Par délibération en date du 2 février 2007, le Conseil Municipal avait approuvé une convention avec un médecin référent pour les structures petite enfance de la Commune.

Cette convention étant arrivée à échéance, le Conseil municipal a approuvé son renouvellement comportant notamment les modifications apportées par les nouvelles dispositions réglementaires.

### 2° Convention avec la SNCF pour le versement de la prestation « Indemnité de Garde Crèche »

Une convention d'objectifs et de financement relative à l'indemnité de garde en crèche versée par la SNCF pour ses allocataires dont les enfants sont gardés en crèche, a été soumise à l'Assemblée pour approbation et habilitation du Maire à la signer.

Cette convention a pour objet de définir et encadrer les modalités d'intervention et de versement de cette indemnité.

Le Conseil municipal a adopté à l'unanimité ces dispositions.

#### VIII ASSAINISSEMENT

rapporteur M. BAULMONT

1° Présentation du rapport technique et financier 2010 du service de l'Assainissement par la Société Nantaise des Eaux – Rapport annuel sur le prix et la qualité des services

Le rapport technique et financier 2010 du service de l'Assainissement établi par la Nantaise des Eaux a été présenté à l'Assemblée, qui en a pris acte.

Des éléments présentés, il ressort que la tendance à la baisse de la consommation de l'eau se confirme. Le rapport est à la disposition du public et des élus pour des informations complémentaires.

1° Rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau potable présenté par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Nord-Est de Lyon (SIENEL) pour l'année 2010

En vertu du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, il a été présenté au Conseil Municipal le rapport annuel du service de distribution publique d'eau potable, exercice 2010.

Le rapport n'indiquait pas de faits notables sur l'exercice, en dehors du renouvellement de la délégation de service public en 2011.

Le rapport est à la disposition du public et des élus pour des informations complémentaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22 heures 35.